

*Charbonnage de l'Est de Liège. — Bains douches.*

On a construit un lavoir à douches pour 400 ouvriers. M. l'Ingénieur **Stévert** en donne la description suivante :

*Emplacement* : L'emplacement primitivement désigné se trouvait entre les bâtiments des deux puits d'extraction. Cet emplacement étriqué, insuffisant et mal éclairé, a été abandonné et il a été décidé de construire un bâtiment nouveau à front de la grand'route de Liège à Aix-la-Chapelle. Cet emplacement a l'avantage de permettre aux ouvriers, arrivant le matin et le soir, d'entrer directement au lavoir sans traverser la paire du charbonnage ni aucune voie de chemin de fer. Ils se rendent ensuite dans les bâtiments du puits pour se faire marquer et prendre leur lampe et n'ont plus à revenir au lavoir ; à la remonte, ils doivent aussi remettre leur lampe avant de se rendre au lavoir.

*Disposition du bâtiment* : Le bâtiment se compose d'un vestiaire pour monte-habits, de 22<sup>m</sup>50 de longueur intérieure, 8 mètres de largeur et 6<sup>m</sup>50 de hauteur minimum. Des deux côtés, et sur toute la longueur, sont disposés deux appentis de 3 mètres de largeur intérieure et de 3<sup>m</sup>50 de hauteur contenant les cabines douches. Cette disposition du bâtiment parut la plus rationnelle ; elle a l'avantage de séparer les douches du vestiaire, d'assurer un bon éclairage et une bonne ventilation ; de plus, le cube de maçonnerie est relativement faible pour un bâtiment pouvant abriter 60 cabines-douches et 400 monte-habits. Le personnel du fond inscrit au charbonnage varie entre 415 et 440 ouvriers, le nombre moyen de présence est à peine de 400, c'est pourquoi l'on n'a monté actuellement que 400 monte-habits et 42 cabines douches, se réservant de pouvoir augmenter ces installations dans l'avenir si c'est nécessaire.

*Toitures* : Les toitures se composent de charpentes métalliques recouvertes de grandes ardoises « Eternit » de 0<sup>m</sup>60 × 0<sup>m</sup>60, disposées en losanges. Intérieurement, toute la surface des toits sera plafonnée pour obvier aux écarts trop grands de la température extérieure.

*Revêtement des murs et pavage* : Les murs sont enduits et blanchis dans leurs parties supérieures. La partie inférieure de la salle de vestiaire sera recouverte sur 1<sup>m</sup>60 de hauteur, d'un enduit au ciment. Les murs des bâtiments des douches sont garnis sur 1<sup>m</sup>80 de hauteur de carreaux en porcelaine blanche. Tout le pavage est en carreaux de céramique hexagonaux jaunes et rouges.

*Eaux pour les douches* : L'eau chaude proviendra du sècheur de charbon de la fabrique de briquettes. Ce sècheur, placé au troisième étage de la fabrique, débite 1,000 à 1,500 litres par heure d'eau à 100°. L'eau froide proviendra d'un réservoir placé à l'étage supérieur du lavoir à charbon ; ces eaux seront amenées sous pression dans un réservoir de 4 mètres cubes placé à la partie supérieure du lavoir d'ouvrier. Un mélangeur spécial amènera l'eau à la température voulue.

*Installation du lavoir et vestiaire*. L'installation complète comporte les dispositions suivantes :

*Drainage* : Le drainage des eaux des douches et des eaux de lavage des bâtiments est assuré par quinze caisses d'écoulement en fonte asphaltées réunies par des tuyaux en grès vernis, de 100 millimètres ; le pavage présente des pentes convergeant vers ces caisses d'écoulement.

*Ventilation* : La ventilation est assurée par quatorze mitres de ventilation de 300 millimètres, de diamètre intérieur, en tôles galvanisées.

*Arrosage* : L'arrosage pour nettoyer les salles est assuré par quatre prises d'eau avec robinet et tuyau en caoutchouc.

*Chauffage* : Le chauffage est assuré par des batteries de tuyaux à ailettes de 100 et de 70 millimètres de diamètre donnant une surface de chauffe de 147 mètres carrés et alimentées par de la vapeur vive détendue à 1 1/4 atmosphère.

*Bains-douches* : Les cabines, au nombre de 42, sont en tôles galvanisées, solidement construites ; elles sont divisées en deux compartiments et mesurent 1<sup>m</sup>60 de longueur, 1 mètre de largeur et 1<sup>m</sup>80 de hauteur. Elles sont disposées suivant la largeur des bâtiments et adossées de façon à former des groupes de six. Cette disposition permet de placer 30 cabines dans un espace de 22<sup>m</sup>75 × 3 mètres soit 68<sup>m</sup>25 carrés tout en laissant un espace libre assez large en face de la sortie de chaque cabine.

*Monte-habits* : La disposition d'ensemble consiste en trois doubles banes placés transversalement et au milieu de la salle ; les murs restent complètement libres, ce qui facilite le nettoyage et contribue à rendre plus propre et plus durable l'enduit placé sur les murs. Toutes les poulies servant à la manœuvre des monte-habits sont fixées à un grillage en fer suspendu aux fermes de la toiture. Les monte-habits sont du système breveté, dit franco-belge. Ils se com-

posent chacun d'une chaînette galvanisée portant à une de ses extrémités un fort crochet galvanisé à quatre branches avec bac pour le savon et contre-poids ; l'autre extrémité, après avoir passé sur deux petites poulies, vient se fixer à une boîte en fonte, boulonnée elle-même au-dessus des banes. La chaînette, quand on monte les vêtements, vient se rassembler à l'intérieur de la boîte en fonte jusqu'à ce qu'un petit contrepoids cylindrique attaché à la chaînette pénètre dans la boîte en fonte par l'endroit où son ouverture est plus large et se glisse latéralement dans la boîte, là où l'ouverture, trop étroite, ne permet plus sa sortie ; un simple cadenas empêche la sortie de ce contrepoids. Ce système est beaucoup plus perfectionné et plus durable que le système par corde ou chaînettes enroulées autour de pitons, mais revient à un prix beaucoup plus élevé (fr. 11-25 par monte-habits).

*Coût total de l'installation* : L'installation complète reviendra à 36,000 francs, dont 17,900 francs pour le bâtiment, y compris le pavement et le revêtement des murs, 15,000 francs pour l'entreprise complète de la maison Goehman (cabines et monte-habits) et 3,000 francs environ pour les tuyauteries, réservoirs et accessoires.

#### *Charbonnage de Micheroux. — Lavoir à charbon.*

On a installé un lavoir à charbon au sujet duquel M. l'Ingénieur **Lebens** m'a fourni les renseignements suivants :

Ce lavoir est construit pour pouvoir traiter 20 tonnes de charbon de 0-60 à l'heure. Le charbon, venant du triage existant, est amené par un transbordeur à ruban installé sur un pont couvert qui passe au-dessus de la route. Ce pont recevra également une voie pour les berlines de pierres allant au terris.

Le charbon, versé dans une fosse de 60 mètres cubes de capacité, est élevé par une chaîne à godets pour être classé en catégorie : 0-8, 8-18, 18-30, 30-60 millimètres. Le 0-8 est conduit sur deux tamis vibreurs qui séparent, à sec, le 0-1 lequel sera mélangé au 1-8 lavé pour reconstituer le 0-8 dans une tour spéciale. Le 1-8 est traité dans un lavoir double à feldspath. Les trois autres catégories vont au lavoir à courant d'eau et sont emmagasinées ensuite dans des réservoirs permettant le chargement direct. Des dispositifs de rinçage sont prévus pour l'enlèvement du fin avant le chargement en wagons. Les pierres sont réunies dans une trémie, avec vanne, d'où elles s'écoulent dans des berlines. Les eaux décantées de la